



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-09-16

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY)

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir de M. Jean-Philippe BARRET), M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de Mme Liliane HATTRY), M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. François de MAZIERES), M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Philippe BARRET (pouvoir à M. Alain-Michel LAMBERT), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Laurent DELAPORTE, Mme Liliane HATTRY (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Roland de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 septembre 2010

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

N° de l'ordre du jour :

2010.09.16 : Conventions de partenariat pédagogique et artistique avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles.

M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Conservatoire classé « à rayonnement régional » (CRR) par décret ministériel n°2006-1248 du 12 octobre 2006, le Conservatoire de Versailles répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique des publics. Elles comprennent notamment le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures de création et de diffusion locales.

La charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001 prévoit que les collectivités territoriales

ont vocation à susciter et accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions... », notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existant à proximité ». La loi de décentralisation du 13 août 2004 réaffirme les missions de diffusion et d'animation culturelle des établissements d'enseignement artistique.

Ainsi, le CRR renouvelle ou élabore chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels locaux et régionaux, dans le but de proposer à ses élèves une formation complète, incluant des mises en situation professionnelle et de participer à la vie culturelle locale et régionale.

Les projets de collaboration sont conçus à partir des axes pédagogiques du Conservatoire et de la programmation artistique des structures associées. En fonction de la nature des projets et de l'expérience des partenariats précédents, les conventions sont conclues pour une à trois années scolaires.

Huit nouvelles conventions de partenariat pédagogique et artistique sont proposées pour la rentrée 2010-2011 avec :

- le Centre de musique baroque de Versailles et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse, pour l'organisation de concerts et d'enseignements croisés ;
- le Pôle supérieur d'enseignement artistique de Paris Boulogne-Billancourt et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse, pour la mise en œuvre de concerts, d'une création et d'enseignements croisés ;
- le Festival Plastique Danse Flore pour la mise en place d'un atelier et d'une performance ;
- le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines (scène nationale) pour une création annuelle, des levers de rideau, des masterclasses et des répétitions publiques notamment ;
- L'Onde Théâtre et Centre d'art (Vélizy) pour des levers de rideau, des masterclasses et des répétitions publiques notamment ;
- le théâtre Montansier de Versailles pour l'accueil de spectacles, une création en coproduction, des levers de rideau et des mises à disposition d'espaces de travail ;
- l'ensemble l'Itinéraire, pour la mise en œuvre de concerts et l'encadrement de cours ;
- le café restaurant le Saint-Claire pour des concerts de jazz (Versailles).

Compte tenu de la nature pédagogique des projets et du calendrier de programmation des structures, tous les projets de collaboration sont définis au fur et à mesure de l'année scolaire.

Le contenu artistique et pédagogique ainsi que le montage budgétaire de chacun des projets font l'objet d'une validation hiérarchique en amont.

Les conditions de financement de chaque projet sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacun des partenaires est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de fonctionnement du CRR (lignes budgétaires dédiées aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions de partenariat pédagogique et artistique avec le Centre de musique baroque de Versailles et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse, le Pôle supérieur d'enseignement artistique de Paris Boulogne-Billancourt et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse, le Festival Plastique Danse Flore, le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, L'Onde Théâtre et Centre d'art, le Théâtre Montansier, l'ensemble l'Itinéraire et le café restaurant le Saint-Claire et à signer tous documents y afférents*

- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents
- 3) dit que les dépenses sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 47

Suffrages exprimés : 59 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

